

AMICALE NATIONALE DES FUSILIERS MARINS ET COMMANDOS
SECTION EST

SIEGE SECTION EST : 13 RUE DE VERGY 21420 PERNAND VERGELESSES

PRESIDENT : Claude GIBOULOT ☎ 03 80 21 51 93 - e.mail

giboule@cegetel.net



“Se retrouver, Se souvenir, S’entraider “

Le 8 mai 2017

Cher (es) Ami (es)

L’Amicale Nationale des Fusiliers Marins et Commandos de la Section EST que je préside vous remercie de votre présence pour célébrer cette belle cérémonie.

Le Décret du 5 avril 2017 porte nomination de Monsieur Raymond MOURLAN au grade de Chevalier de la Légion d’honneur.

Quel honneur d’être reconnu par la République et d’être nommé dans le premier Ordre national celui de la Légion d’honneur.

Cette distinction qui vient s’ajouter à bien d’autres déjà obtenues, est la reconnaissance des mérites éminents de Raymond et la reconnaissance de son engagement dans les forces françaises, engagement qu’il a prouvé au fil de sa carrière.

Redoutable et stimulant de m’adresser à vous ce matin, mais je ne peux pas non plus manquer pareille occasion de prendre la parole devant une aussi belle assemblée.

D’abord pour exprimer ma gratitude aux personnalités dont la présence ajoute encore à l’honneur qui est rendu à Raymond.

Parmi les personnes présentes, je n’oublie pas non plus ses amis de longue date, Jean-Claude COLIN et Christian MARTINEZ qui l’accompagnent dans ce moment si agréable et plein de symbole.

Ensemble ces trois Fusiliers Marins se sont inexorablement liés depuis la fin des années 50 au sein du Commando de Penfentenyo où ils étaient embarqués.

En Algérie ils ont baroudé et ont participé à de nombreuses opérations contre la rébellion. Ils se sont illustrés remarquablement, ce qui leur a valu à tous les trois d'être décorés de la Légion d'honneur.

Ce sont des amis inséparables, cela mérite d'être dit. Cet exemple de fidélité doit être souligné par tous car en ces temps où l'insécurité demeure, il est plus que jamais nécessaire de rester solidaire afin de la combattre.

Jean-Claude est fier de remettre cette Médaille à Raymond et j'ai bien remarqué aussi que Christian partageait cet instant émouvant du regard et du coeur.

Je vais vous dire deux mots du parcours de Ramond, son action, ses valeurs, ses mérites pour lesquels il est décoré.

Je serai très court à ce sujet car c'est un homme discret qui ne parle jamais de son glorieux passé, mais aussi il serait illégitime aujourd'hui, à cette occasion, de passer sous silence les mérites éminents et les faits qui lui ont valu l'attribution de cette prestigieuse décoration.

Raymond s'engage dans la Marine Nationale le 11 février 1955 à l'âge de 17 ans.

Il choisit la spécialité de Fusilier Marin. Ses débuts de carrière ne sont pas des moindres, en 1956 il participe au débarquement de la crise du Canal de Suez.

Affecté à la demi brigade de Fusiliers Marins, il y exerce sa spécialité durant plusieurs années et rejoint ensuite le Commando de Penfentenyo en 1959.

Raymond se fait particulièrement remarquer par son sens du combat et il est cité le 13 avril 1960 pour un fait exceptionnel lors d'un accrochage.

A peine trois mois plus tard Raymond à nouveau se distingue, le 4 juillet 1960 au combat de la falaise de l'Oued MELAL, il monte à l'assaut d'une mitrailleuse ennemie en action solidement retranchée, mettant ainsi les servants de cette pièce hors d'état de nuire.

La Citation à l'ordre du Corps d'Armée qui lui est décernée comporte l'attribution de la Croix de la Valeur militaire avec étoile de Vermeil.

Cette action d'éclat au combat lui apporte également une promotion au grade de "second maître au feu".

Raymond poursuit sa carrière jusqu'en 1972 et tout au long de celle-ci, passionné par l'action il désire découvrir d'autres sensations. Il effectue le cours de Nageur de Combat et exerce au sein du Commando Hubert spécialisé dans les actions sous marines.

Il s'oriente aussi vers le parachutisme et obtiendra le brevet de moniteur.

Le 01 avril 1972, après la carrière particulièrement riche et bien remplie que je vous ai développée il fait valoir ses droits à la retraite.

Il intégrera alors les réserves de la Marine et exercera pendant 3 ans les fonctions d'instructeur PMM au centre de Bourg en Bresse.

Raymond est titulaire :

- d'une citation à l'ordre du Corps d'Armée comportant l'attribution de la croix de la Valeur militaire avec palme et étoile de bronze*
- d'une citation à l'ordre de l'Armée de Mer*
- de la Médaille Commémorative des Opérations Moyen Orient en 1956*
- de la Médaille Comémorative d'AFN*
- de la Croix du Combattant*
- de la Médaille Militaire*
- de la croix de chevalier de la Légion d'honneur.*

Enfin je concluerai ainsi "Celui qui persévère et n'épargne pas sa peine se trouve un jour récompensé".

Je vous remercie de votre attention.